



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 27364

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le développement du parc éolien français. En effet, nombre d'associations, pourtant favorables à l'essor des énergies renouvelables efficaces, réclament que soient établies des données chiffrées objectives permettant de dresser un bilan prévisionnel exact de toutes les conséquences environnementales et économiques qu'engendre ce mode de production d'électricité. Le projet de loi sur le Grenelle de l'environnement prévoit la production de 20 % d'énergies renouvelables d'ici à 2020. Il est à craindre qu'un développement significatif de l'énergie éolienne présente des surcoûts que devront à la fois supporter l'État, EDF, les contribuables et les consommateurs. Il réclame une évaluation précise des conséquences du choix éolien en France. Celui-ci doit, par ailleurs faire l'objet d'une information sérieuse et complète de la population.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27364

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6055

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)